

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2019 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 6 mai 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT, et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Jean-Paul BOURLIERE donne pouvoir à Monsieur Didier RICARD
Monsieur Pierre MOUTET donne pouvoir à madame Fabienne MÉANT
Monsieur GITENET Laurent, Madame Christine DURAND, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Madame Catherine BIGAY a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du bourg sont presque terminés. Les résines et peintures sont prévues semaine 20.

Il fait part de son mécontentement concernant le manque de respect des usagers. Les noues ont déjà été abimées trois fois ! Monsieur le Maire propose de protéger les noues en installant des piquets et de la rubalise, en attendant que la pelouse pousse et que les noues soient stabilisées. Il a consulté Monsieur CHERPIN, du Cabinet OXYRIA, pour la fourniture de poteaux bois avec bande réfléchissante.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'il reste à installer l'abribus pris en charge par Roannais Agglomération, mais en attente de livraison.

Le Conseil Municipal avait fait part lors des dernières réunions de son souhait d'installer un deuxième abribus dans le sens La Pacaudière-Roanne, afin d'éviter aux usagers de traverser la rue. Monsieur le Maire a demandé un devis pour la fourniture et la pose d'un abribus identique à celui pris en charge par Roannais Agglomération. Le montant proposé par la société MDO s'élève à 8.399,00 € HT.

Considérant le montant très élevé de ce devis, le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès d'autres sociétés.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les sommes concernant la redevance assainissement qui ne sont pas susceptibles d'être recouvrées. A savoir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en non-valeur la somme de 175,04 € sur le budget de l'exercice 2019 correspondant aux redevances assainissement citées ci-dessus.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière de l'école est de nouveau tombée en panne. Il s'agit de la même pièce qui avait déjà été changée en janvier 2019. L'entreprise PALLUET va essayer de faire fonctionner la garantie.

L'entreprise PALLUET propose des contrats d'entretien pour la chaudière et la ventilation.

Concernant la ventilation, le contrat s'élève à 490,00 € HT par an. Monsieur le Maire rappelle qu'un onduleur a été installé pour protéger la ventilation des micro-coupures.

Concernant la chaudière, le contrat s'élève à 620,00 € HT par an.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de ces deux contrats d'entretien.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire présente les offres qu'il a reçues pour le feu d'artifice du 6 juillet prochain.

- ARSOTEC : 1.295,29 € TTC
- L'ETOILE : 1.000,00 € TTC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la prestation d'un artificier est comprise dans le montant du devis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le devis d'un montant de 1.000,00 € TTC de la société L'ETOILE,
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6232

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SPA

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention entre la commune et la SPA.

Il explique que la loi impose à chaque commune de disposer, soit d'une fourrière communale, soit d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière. Il existe à ROANNE deux fourrières intercommunales, gérées par la SPA pour les chiens et l'Arche de Noé pour les chats. Chaque commune intéressée peut passer convention avec ces deux associations pour la durée souhaitée, la contrepartie demandée est une participation annuelle, calculée au prorata du nombre d'habitants. Pour la SPA, le coût est de 0,40 € / habitant/an pour l'année 2020, puis 0,01 € de plus par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec la SPA, accepte la participation de 0,40 €/habitants et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Conseil Communautaire, le 30 avril 2019

Madame Patricia GOUTORBE fait le compte-rendu du Conseil Communautaire :

- Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Finances : Tarifs 2019 badges d'accès divers bâtiments ; Convention d'avances en comptes courants au profit de la société « Roannaise des Energies Renouvelables »
- Développement économique : ZAC de Bonvert ; Acquisition d'actions de la Société d'équipement et de développement de la Loire ; Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Tourisme : Aménagement du secteur Plage Barrage de Villerest versement d'un fonds de concours au SIEL
- Stratégies foncières : Modification du périmètre d'intérêt communautaire zone d'activité touristique Sites Villerest Plage et Barrage
- Cohésion sociale et habitat : Modification du Règlement Habitat 2019 n°5 « Maintien à domicile »
- Déchets ménagers : Modification des statuts du SEEDR suite au retrait de la Communauté de Communes Forez Est pour l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Balbigny
- Transition énergétique et mobilité : Fonds de concours pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; Plan vélo 2019 Fonds de concours aux communes.
- Transports publics : Convention avec le Département pour l'organisation et les règles de financement du transport routier de voyageurs.
- Culture : Tarifs année scolaire 2019-2020 Conservatoire d'agglomération de musique et de danse ; Transfert de compétence lecture publique.

* Commission Culture

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la Commission Culture :

- Théâtre : Contact avec tous les lycées pour découverte et formation : rattaché au Conservatoire avec 15 élèves par cours, et création d'un théâtre à partir de 8 ans et collégiens
- Danse : Rencontre avec toutes les écoles privées de danse pour les rattacher au Conservatoire ; examen de chaque profil pour proposer les élèves aux différents concours
- Musique : Création d'un orchestre de l'Agglomération
- Bilan des événements Chouet'festival, Riroz'éclats, Journée des métiers d'Arts
- Souhait de mettre en place l'éducation artistique et culturelle dès la maternelle.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

* Conseil d'école, le 26 mars 2019

Madame Patricia GOUTORBE fait le compte-rendu :

- Changement d'organisation du personnel communal suite à l'arrêt maladie de Mme ...
- Effectifs prévisionnels rentrée 2019 : 83 élèves, ce qui permet de conserver la quatrième classe
- Point sur les projets
- Point garderie et cantine
- Questions diverses

* Commission Voirie

La Commission Voirie fait part de la nécessité de trouver une solution pour l'arrosage. Pour une remorque toute équipée, il faut compter entre 5500,00 € et 6820,00 €. La Commission propose d'acheter séparément une remorque, une cuve, une pompe et les tuyaux pour un montant total de

3.500,00 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'acquisition sur le budget 2020 et de déposer une demande de subvention avant la fin d'année 2019.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Foyer Socio-éducatif sollicitant une subvention pour 3 élèves partants en voyage scolaire. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 20,00 € par élève, soit 60,00 €.

* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la délibération prise pour la longueur des voies et la revalorisation de la DGF, il convient de modifier cette délibération. Effectivement, les Places ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la DGF. La longueur de voirie retenue pour le calcul sera donc de 27 595 ml. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Jean-Claude TISSOT, Sénateur de la Loire, concernant l'analyse de la répartition de la DGF dans le Département de la Loire. Ce sont 200 communes sur 323 qui connaissent une baisse des dotations de fonctionnement. Pour la commune de CHANGY, une baisse de 2,28 % (- 1657 €)

* La date pour l'inauguration des travaux d'aménagement du bourg a été fixée au Samedi 29 juin 2019, à 17h00, en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Sous-Préfet. Le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du Département de la Loire n'ont pas encore rendu réponse.

* La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu à 10h45. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie au PagoMia

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 3 JUIN 2019 à 20H00</p>
